

**Info : Un internaute français sur dix, victime d'usurpation d'identité**

**Info**

Posté par : JPilo

Publié le : 25/3/2010 0:00:00

D'après un sondage en ligne réalisé par **YouGov** à la demande de **VeriSign Inc.**, fournisseur réputé de services d'infrastructure sur Internet pour le monde en réseau, **10 % des internautes français ont été victimes d'usurpation d'identité au cours des 12 derniers mois**. En moyenne, la somme dérobée s'élève à 1 300 €, 25 % des victimes se plaignant de ne pas avoir pas été remboursés.

**D'après le sondage**, la plupart des internautes français font preuve de vigilance lorsqu'ils font des achats en ligne. 84 % des personnes interrogées affirment n'acheter que sur les sites aux paramètres de sécurité renforcés, le nombre d'hommes consultant les informations de sécurité d'un site avant d'acheter étant de 4 % supérieur à celui des femmes. Nombre de victimes assurent avoir fait toute attention lors de leurs achats en ligne. Pourtant, la population française reste en proie à la fraude. Beaucoup reste encore à faire, donc, en matière d'« éducation » aux achats sécurisés sur Internet.

Ce sondage marque le début du **VeriSign French Fraud Barometer** (baromètre semestriel de la fraude sur Internet en France) et s'inscrit dans une campagne continue visant à mieux informer le public sur la protection en ligne.



« Les recherches révèlent qu'il n'y a pas nécessairement de lien entre le nombre de personnes qui consultent les paramètres de sécurité d'un site et celles qui ont été victimes d'escroquerie », explique **Danilo Labovic**, de VeriSign. « Trop de gens ne connaissent encore les signes d'alerte auxquels il faut être sensible lors d'achats en ligne. Même s'il est indéniable que les cyber-criminels deviennent de plus en plus sournois, les consommateurs peuvent facilement réduire les risques de fraude en ligne en redoublant de vigilance et en apprenant à se protéger. Aussi, nous nous attachons à mesurer le niveau de fraude en France afin de sensibiliser les gens au problème et nous sommes donnés pour mission de leur apprendre à ouvrir l'œil lors de leurs achats en ligne par le biais de campagnes ciblées. »

**Le sondage révèle également certaines tendances et habitudes de shopping en ligne**

:

Les personnes âgées de plus de 45 ans sont les moins escroquées, 8 % d'entre elles déclarant avoir été victimes de fraude contre 13 % chez les 25-34 ans.

Les internautes du Sud-Ouest sont les plus vigilants, 89 % d'entre eux affirmant n'acheter que sur les sites aux paramètres de sécurité renforcés.

Les internautes de la région parisienne sont les moins chanceux, 14 % d'entre eux ayant déjà été victimes de fraude en ligne.

Même si 86 % des hommes affirment acheter uniquement sur des sites Web aux paramètres de sécurité renforcés, contre 82 % des femmes, 12 % d'entre eux ont déjà été victimes de fraude, contre 7 % des femmes.

13 % des plus de 55 ans ne profitent pas des affaires sur Internet expliquant qu'ils n'effectuent jamais de transactions ni ne fournissent leurs données personnelles en ligne.

**Les conseils suivants, disponibles plus en détail sur le site Web Trust the Tick, sont importants à suivre pour vous protéger lors de vos achats sur Internet :**

**1. Protégez votre ordinateur en installant un pare-feu personnel, ainsi qu'un logiciel antivirus.** Déconnectez-vous d'Internet lorsque vous n'êtes pas en ligne et, si vous utilisez un ordinateur portable, créez un mot de passe protégeant l'accès à vos informations.

**2. Protégez vos mots de passe.** Ne communiquez pas vos mots de passe, modifiez-les souvent et n'en choisissez pas que l'on peut facilement deviner. Utilisez, chaque fois que possible, une authentification bifactorielle, à savoir une authentification à deux mots de passe, dont le deuxième est un nombre généré par un appareil et qui change à chaque connexion.

**3. Assurez-vous que le site Web sur lequel vous êtes est sécurisé.** Avant de saisir vos données de paiement sur un site Web, assurez-vous que l'URL commence par https, le « s » signifiant « sécurisé ». Si un site comporte de nombreuses erreurs typographiques ou ne présente aucune information de sécurité, évitez-le. En cas de doute, cliquez sur la coche VeriSign pour vérifier l'identité d'un site et, si possible, utilisez un navigateur Web hautement sécurisé affichant la barre d'adresse verte SSL EV.

**4. Ne téléchargez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur un lien** figurant dans un courrier électronique, à moins que l'expéditeur ne soit une personne de confiance. Ne fournissez jamais d'informations confidentielles par courrier électronique. N'oubliez pas que les sites Web financiers ne vous demanderont jamais de leur communiquer vos nom d'utilisateur, mot de passe, PIN ou toute autre information confidentielle, contrairement aux fraudeurs.

**5. Assurez-vous d'utiliser un réseau Wi-Fi sécurisé.** Protégez votre réseau sans fil personnel par un mot de passe et évitez d'effectuer des achats ou de consulter vos comptes en banque et autres sites Web financiers depuis un réseau Wi-Fi publique.

**VeriSign a pour objectif d'améliorer la sécurité sur Internet.** C'est pourquoi nous encourageons les consommateurs soucieux de la sécurité de leurs données à **se rendre sur le site.** Ils y trouveront de plus amples informations pour mieux se protéger lorsqu'ils naviguent sur Internet et pour identifier les sites Web auxquels ils peuvent faire confiance pour effectuer des transactions.